

LES RÉSISTANCES À L'APPLICATION DE LA RÉFORME GRÉGORIENNE DANS LE DIOCÈSE D'URGELL

Carles GASCÓN CHOPO

Doctorant à l'université nationale d'enseignement à distance (Espagne)

L'historiographie désigne sous le nom de *réforme grégorienne* l'ensemble de propositions théoriques et de pratiques développées au XI^e siècle afin de réformer le corps ecclésiastique de l'Occident latin, dictées par un ambitieux pontife romain qui, en mettant à profit les diverses circonstances qui font de ce moment une opportunité parfaite, essaie d'imposer une primauté effective d'un ordre disciplinaire sur l'ensemble de l'Église romaine. Après quelques essais, ce n'est que sous le pape Grégoire VII (1073-1085) que ce processus entre dans une phase décisive ; c'est pourquoi ce mouvement est connu sous le nom de réforme grégorienne.

Les sources contemporaines présentent le mouvement réformiste comme une grande opération destinée à rétablir la morale ancienne qui devait régir l'action de l'Église catholique et à punir les grands abus commis contre ladite morale : la *simonie*, qui désignait les opérations d'achat et de vente des dignités ecclésiastiques, et le *nicholaïsme*, qui condamnait la cohabitation des ecclésiastiques avec des femmes, spécialement si cette cohabitation risquait de provoquer la création d'une famille et la naissance d'enfants susceptibles d'hériter. Cependant, il faut évaluer la lutte de la hiérarchie contre ces abus dans la mesure où elle impliquait un frein à l'interventionnisme laïque dans les affaires temporelles de l'église et en même temps une arme contre la désagrégation patrimoniale qui menaçait d'autres groupes sociaux devant l'implantation progressive du féodalisme.

Pourtant les chemins de la réforme n'étaient pas faciles, puisque son triomphe impliquait une perte de prérogatives de la part de certains secteurs de la société qui formaient un tissu très complexe de pouvoirs et d'intérêts, parfois très anciens et très solides, qui soutenaient largement le clergé, et pas toujours d'une façon indigne comme les réformateurs le proclamaient,

parce que dans plusieurs occasions le clergé avait besoin de l'appui du pouvoir laïque pour affirmer ses fonctions : comme on le sait bien, la ligne qui sépare l'appui de la dépendance ouverte ou, au moins, d'une interdépendance, n'est pas toujours évidente à définir. Parmi les grandes difficultés éprouvées par les successifs papes de Rome pour implanter les principes de la réforme, les plus connues se rapportent aux luttes entre le pape et l'empereur, affrontements pour l'investiture des évêques de l'Empire qui se succèdent entre la fin du XI^e siècle et une grande partie du XII^e siècle. Souvent, l'intensité du conflit entre le pape et l'empereur a obnubilé l'étude des conséquences de l'implantation des principes de la réforme à une échelle plus locale : les luttes et les conflits suscités à ce niveau n'étaient pas aussi spectaculaires que l'affrontement entre les grands pouvoirs de la chrétienté occidentale, au moins en Catalogne. Mais c'est justement dans l'étude des réactions à la réforme à petite échelle que nous pouvons trouver l'apparition et le développement de phénomènes de désaffection contre l'Église qui favoriseront la naissance de nouvelles formes de dissidences locales. En ce sens, nous croyons que la recherche des réactions face à l'imposition de la réforme dans l'ancien diocèse d'Urgell, et notamment parmi ses communautés montagnardes, est très intéressante pour comprendre les adhésions de quelques membres de ces communautés à la dissidence cathare.

En général, la question de l'application des grands principes de la réforme grégorienne au diocèse d'Urgell n'a guère suscité l'intérêt des historiens catalans. Tout au plus, la lutte contre l'usurpation des biens ecclésiastiques par les laïcs est abordée dans l'étude de la vie de l'évêque Ot d'Urgell (1095-1122), figure d'une certaine popularité en tant que promoteur de l'actuelle cathédrale romane de la Seu d'Urgell, devenu saint et patron du diocèse d'Urgell peu après sa mort. Mais cette facette de sa vie a été liée surtout à son auréole de sainteté plutôt qu'à sa lutte contre l'influence des laïcs sur l'église urgellitaine de son temps et à la diffusion des principes de la réforme dans son diocèse¹.

Cas habituel dans l'application des grands principes de la réforme grégorienne, les évêques d'Urgell ont dû lutter contre l'aristocratie qui possédait des revenus et des droits autour des églises de leur diocèse.

1 Malgré sa condition de saint patron du diocèse d'Urgell, la vie de l'évêque Ot d'Urgell n'a qu'un traitement bibliographique guère abondant. On peut trouver quelques données sur sa vie dans C. Baraut, J. Castells, B. Marquès, E. Moliné, « Episcopologi de l'Església d'Urgell », *Urgellia*, 1998-2001, t. 14, p. 46-47.

Dans les premiers temps de l'application de la réforme, la documentation nous parle de graves conflits contre la noblesse laïque, qui ont concerné même les comtes d'Urgell et de Pallars, les seigneurs les plus puissants du diocèse au temps de l'évêque Ot. Celui-ci a mené de grandes controverses dans le but de récupérer les droits coutumiers qu'il réclamait sur les églises principales sous sa juridiction². En outre, nous savons que le comte Ermengol VI d'Urgel s'est mêlé de l'élection de Pere Berenguer, le successeur de l'évêque Ot, de sorte qu'en 1127, cinq ans après la mort de son prédécesseur, sa succession n'était pas encore réglée à cause d'un conflit de nature indéterminée entretenu avec le comte³.

Cependant, malgré la gravité des répercussions politiques du conflit entre les évêques et les comtes, manifeste dans la documentation, il faut rappeler que, sur un plan moins visible, il y a eu un tas de petits conflits entre les membres les plus modestes de l'aristocratie et une Église qui, au nom de la liberté de culte, réclamait la restitution des revenus, très spécialement les dîmes, que géraient ces nobles comme s'ils étaient les leurs depuis quelques générations⁴.

Donc, à partir de difficiles équilibres et engagements entre nobles et ecclésiastiques, les évêques d'Urgell ont réussi à appliquer très progressivement les principes de la réforme, de la même façon que dans tout l'Occident latin. Il faut rappeler, en fin de compte, que les uns et les autres sortaient de la même couche sociale et que, malgré la gravité des conflits, nombreux étaient les chemins qui menaient à l'entente des uns et les autres.

Or, en ce qui concerne l'application de la réforme grégorienne dans le diocèse d'Urgell, les membres de l'aristocratie n'ont pas été les seuls dépossédés au nom de la liberté ecclésiastique tant proclamée : ici commencent les particularités détectées dans le diocèse d'Urgell. L'intervention de la hiérarchie urgellitaine pour la défense de ses droits

2 En 1109 le comte Pere Ramon I de Pallars Jussà, après de graves conflits avec l'église d'Urgell, confirmait à l'évêque Ot la possession des biens et des revenus donnés pour ses parents à l'église de Santa Maria de Tremp; voir C. Baraut, « Els documents, dels anys 1101-1150, de l'Arxiu Capitular de la Seu d'Urgell », *Urgellia*, 1988-1989, t. 9, doc. 1.252. Par ailleurs, le comte Ermengol VI d'Urgell reconnaissait en 1116 avoir retenu quelques églises et revenus ecclésiastiques « contre les commandaments de Dieu » et remettait le domaine sur les grands monastères de Sant Serni de Tavèrnoles et Santa Cecília d'Elins aux évêques d'Urgell; voir C. Baraut, « Els documents, dels anys 1101-1150... », ouv. cité, doc. 1.293.

3 C. Baraut, « Els documents, dels anys 1101-1150... » ouv. cité, doc. 1.388.

4 F. Sabaté, « Església, religió i poder a l'edat mitjana », *Església, societat i poder a les terres de parla catalana. Actes del IV Congrés de la CCEPC*, Valls 2005, p. 28-29.

a atteint quelques secteurs sociaux nettement au-delà des barrières de la classe nobiliaire. On trouve un exemple précoce de cette réalité dans le cas de l'église paroissiale de Sant-Pere d'Alp, en Cerdagne, qui était réclamée en 1106 par l'évêque Ot d'Urgell à la suite d'une plainte contre le vicomte Bernat de Cerdagne et quelques chevaliers de ladite paroisse, mais aussi contre tous ses fidèles quelle que soit leur couche sociale. L'évêque Ot voulait obtenir le contrôle de cette église, avec tous ses revenus et la capacité de choisir son clergé – facultés qui restaient jusqu'alors aux mains des paroissiens –, parce que, selon ses propres mots, « l'appropriation de l'Eglise par les laïcs était le plus grand des péchés », c'est-à-dire conformément à un discours qui évoquait directement l'un des principaux postulats de la réforme grégorienne⁵.

L'action de l'évêque Ot d'Urgell contre les paroissiens de Sant-Pere d'Alp témoigne d'une situation encore peu considérée au moment de déterminer les effets de la réforme grégorienne dans les relations entre ecclésiastiques et laïcs à l'échelle locale. Vers le commencement du XII^e siècle, il y avait encore de nombreuses communautés dans les vallées pyrénéennes vivant en marge de la féodalisation qui s'imposait partout ailleurs. Les communautés montagnardes avaient en effet réussi à conserver la plupart de leurs droits coutumiers, d'origine publique, au moyen desquels ils avaient administré leurs propres affaires depuis les temps carolingiens⁶. L'un des cas les plus connus, depuis la thèse de Roland Viader, est celui des vallées d'Andorre, où les communautés locales jouissaient depuis très longtemps d'un patronat collectif sur leurs églises et, par conséquent, du contrôle des revenus ecclésiastiques, spécialement des dîmes et des prémices, ainsi que des mécanismes de cooptation du clergé parmi les élites locales. Il y avait des situations similaires en d'autres lieux des Pyrénées : nous connaissons les cas du Pallars Sobirà, le haut comté d'Urgell et la Cerdagne et, hors du diocèse d'Urgell mais dans son environnement le plus immédiat, la Val d'Aran⁷. On doit donc considérer le contentieux autour de l'église de Sant-Pere d'Alp comme le début d'une série de conflits entre ces communautés locales, attachées à la défense de leurs droits coutumiers, et la hiérarchie ecclésiastique du diocèse, désireuse d'obtenir la gestion de quelques églises et de quelques revenus qui, selon les postulats triomphants de la réforme grégorienne, leur appartenaient à juste titre.

5 Voir C. Baraut, « Els documents, dels anys 1101-1150... » ouv. cité, doc. 1.232.

6 R. Viader, *L'Andorre du IX^e au XIV^e siècle*, Toulouse, 2003, p. 229-284.

7 *Ibidem*, p. 285-301.

Cependant, il faut attendre près de cinquante ans pour trouver un deuxième conflit identique, concernant cette fois la paroisse de Guils, aux limites des comtés d'Urgell et du Pallars Sobirà. En 1158, les habitants de ce village ont été accusés d'avoir perpétré des violences et des sacrilèges contre leur église de Sant-Fruitós. On pense que l'origine du conflit pourrait être recherchée dans la réclamation des droits anciens de la part de l'église d'Urgell, puisque, en punition, les paroissiens de Guils ont eu à renoncer à toute la partie des dîmes qu'ils percevaient d'une manière indue, conformément à une mauvaise coutume (« *pravam consuetudinem* ») qui régnait dans le lieu, selon les accusations du clergé⁸.

C'est de la même façon que se soulevaient les habitants de Santa-Maria de Gerri, le plus grand monastère du Pallars, dont l'abbé présentait ses plaintes au pape Alexandre III (1159-1181), à propos de la « diabolique fureur » avec laquelle ses paroissiens occupaient illicitement quelques possessions monastiques⁹. Un autre cas est celui des paroissiens d'Os de Civís, un petit village situé au nord du comté d'Urgell, très proche de l'Andorre. En 1178 ils étaient obligés à renoncer, après un long procès contre l'évêque et les chanoines de la Seu d'Urgell, à ces portions des dîmes qui, selon l'opinion du clergé, demeuraient d'une manière indue en possession des laïcs. Cependant, cette fois nous n'avons pas connaissance de violences, bien qu'on parle d'une longue dispute entre les deux parties¹⁰.

Le cas le plus représentatif que nous connaissons de cette réalité, grâce à la richesse relative des données documentaires, est probablement celui des vallées d'Andorre. Les deux traités de concorde établis en 1163 et 1176 entre l'Église d'Urgell et les communautés andorranes nous parlent d'un long conflit soutenu entre les deux parties toujours pour la question des dîmes¹¹. Bien qu'aucun des deux traités de concorde ne mentionne explicitement de violence de la part des Andorrans, la démonstration de force exercée par l'évêque Bernat Roger en 1163, se faisant accompagner en Andorre par une escorte nourrie qui rassemble les comtes d'Urgell, de Foix et de Barcelone ainsi que des contingents armés, suppose un prélude violent à la signature dudit traité.

8 C. Baraut, « Els documents, dels anys 1151-1190, de l'Arxiu Capitular de la Seu d'Urgell », *Urgellia*, 1990-1991, t. 10, doc. 1.537.

9 ACU (Arxiu Capitular d'Urgell), Fonds papal, parchémin inédit s/n.

10 C. Baraut, « Els documents, dels anys 1151-1190... » ouv. cité, doc. 1.738.

11 Voir C. Baraut, « Els documents, dels anys 1151-1190... » ouv. cité, docs. 1.571 et 1.711, respectivement.

Les chartes qui recueillent les accords pris dans ces grandes assemblées s'expriment avec un langage totalement conforme à l'idéologie réformiste, qui a été employé par la hiérarchie urgellitaine pour imposer ses conditions aux Andorrans. En plus d'imposer aux communautés locales une réduction de leur capacité de gérer leurs propres dîmes, ces chartes les privèrent de leur ancienne prérogative de nommer les desservants de leurs églises, en déclarant « néfaste et injuste le fait que les temples ou les ecclésiastiques soient sous le pouvoir des laïques ». Également, les deux traités de concorde établirent des châtiments en cas de manquement, même contre le clergé andorran, assez lésé par ces accords et susceptible de s'opposer aux conditions imposées par l'évêque et ses chanoines. Cela nous amène à nous demander si l'attitude de la hiérarchie ecclésiastique urgellitaine s'orienta vers la défense de la liberté ecclésiastique en général, ou vers la défense de ses propres prérogatives.

Nous pouvons conclure de ces épisodes que dans la région pyrénéenne du diocèse d'Urgell, des situations semblables se reproduisirent un peu partout, suscitées par l'intervention du haut clergé diocésain dans les modes de gestion traditionnels des communautés montagnardes sur les églises et leurs revenus. Ces situations provoquèrent un malaise chronique qui pouvait mener à des éclats de violence. Les épisodes les plus anciens que nous connaissons remontent au début du XII^e siècle, lorsque le clergé urgellitain commença à appliquer d'une façon effective les grands principes de la réforme grégorienne dans le diocèse, et se poursuivent longtemps durant le XIII^e siècle ; peu de temps avant 1240, par exemple, les paroissiens de Guils se soulevèrent de nouveau contre l'évêque d'Urgell, lors d'une visite pastorale qu'il accomplit dans le village, malgré la protection de son escorte¹².

Dans quelques cas, ce malaise fut mis à profit par quelques membres de la noblesse ennemis de l'Église d'Urgell. Le vicomte Ramon II de Castellbò, par exemple, établit en 1171 un pacte avec les Andorrans contre les prétentions de l'évêque d'Urgell¹³. En réalité, à travers ce pacte, le vicomte mettait à profit ce malaise des communautés montagnardes pour

12 L'évêque Ponç de Vilamur exprimait ses griefs selon les mots suivants « *Item cum essemus in terra eorum apud Eguils causa visitationis, homines illius vallis insurrexerunt contra nos [l'évêque d'Urgell Ponç de Vilamur] cum armis et expugnaverunt in quadam domo nos et familiam nostram volentes interficere nos et vulneraverunt quendam filium militis consanguineum nostrum, quam injuriam nollemus sustinuisse pro mille marchis argenti* » ; voir B. Marquès, « Els documents del fons Caboet-Castellbò de l'Arxiu Capitular d'Urgell (1095-1251) », *Quaderns d'estudis andorrans*, 2006-2008, t. 8, doc. 34, p. 50-51.

13 C. Baraut, « Els documents, dels anys 1151-1190... », ouv. cité, doc. 1.664.

ouvrir un nouveau front contre l'ennemi traditionnel de sa famille, l'Église d'Urgell. À la longue, cette alliance a fini par favoriser la noblesse et les Andorrans ne purent réussir à maintenir leurs anciennes coutumes devant la pression des privilégiés : comme nous le savons, cette histoire finit avec la signature des paréages à la fin du XIII^e siècle, avec un accord entre les deux magnats – l'évêque d'Urgell et le comte de Foix comme successeur des vicomtes de Castellbò – afin de se partager leur domaine sur l'Andorre. Les grands perdants de tout cela ont été les Andorrans eux-mêmes¹⁴.

Les prétentions de l'Église urgellitaine finirent donc par s'imposer grâce à l'appui d'alliés aussi puissants que les comtes d'Urgell et même les rois d'Aragon. C'est pour cela que même les Andorrans – l'une des communautés montagnardes les plus vigoureuses de tout le diocèse – ont eu à renoncer finalement à la gestion des dîmes en faveur des évêques vers la moitié du XIII^e siècle¹⁵.

Tout au long du XII^e siècle, le clergé diocésain s'est servi du discours réformiste pour justifier son assaut contre les droits anciens des habitants des hautes vallées pyrénéennes. Derrière ce discours, on peut trouver l'affrontement entre deux formes opposées d'organisation ecclésiastique : d'un côté, la conception antérieure à la réforme, basée sur une organisation strictement locale, décentralisée, avec une conception honorifique de l'autorité ecclésiastique, et de l'autre côté, le modèle réformiste, basé sur la centralisation autour d'une hiérarchie rigide dépositaire d'une autorité effective, avec une bureaucratie en expansion et une pression fiscale croissante. Avec son langage péjoratif, la documentation cléricale désignait simplement des formes traditionnelles de gestion, antérieures au triomphe de la réforme grégorienne qui défendait des modèles radicalement nouveaux, nuisant gravement aux économies des communautés locales. C'est pour cela que même le clergé local, intimement intégré au tissu social des dites communautés, a pu se ranger du côté de ses compatriotes dans la résistance à l'égard des prétentions du clergé diocésain.

C'est pourquoi l'action de la hiérarchie ecclésiastique a provoqué un ressentiment parmi les paroissiens des communautés montagnardes du diocèse d'Urgell et a ouvert les portes aux postures ouvertement dissidentes qui ont fini par nuire gravement à l'adhésion au clergé catholique. Il faut tenir compte de cette réalité parce qu'il nous permet d'expliquer quelques

14 Voir R. Viader, *ouv. cité*, p. 163-166.

15 *Ibidem*, p. 300.

épisodes de l'histoire des communautés pyrénéennes tout au long du Moyen Âge, parmi lesquels quelques faits de dissidence religieuse, et spécialement le catharisme. Prenons l'exemple du Val d'Aran : bien qu'il n'appartînt pas au diocèse d'Urgell pendant la Moyen Âge¹⁶, son voisinage avec le comté du Pallars, dans le diocèse d'Urgell, et sa réalité sociale et économique très proche de celle de la région montagnarde du Pallars, du haut Urgell et de l'Andorre, font de ce territoire un bon modèle explicatif de cette réalité¹⁷. Ramon de Casals était un des représentants des communautés dissidentes réunies à Saint-Félix-Lauragais en 1167 sous la présidence du pape Niquinta. Il représentait la communauté du Val-d'Aran et, du fait de sa présence dans cette assemblée, il est devenu le seul évêque cathare connu du Val-d'Aran. Malgré le recueil de cet épisode historique dans la charte de Niquinta, nombreux sont les chercheurs qui ont nié la véracité de cet épisode. La plus grande part de leur méfiance est basée sur l'incapacité de justifier la présence des dissidents aranais à l'assemblée de Saint-Félix, puisque le Val-d'Arán est considéré comme un territoire lointain et étranger aux grands débats théologiques attribués aux milieux urbains¹⁸.

Mais dans la perspective des conflits soutenus entre les communautés montagnardes du diocèse voisin d'Urgell et son clergé diocésain, nous pouvons trouver une explication à la présence si controversée d'Aranais parmi les premiers cathares occitans. Les évêques de Comminges – le diocèse auquel le Val-d'Aran a appartenu jusqu'au début du XIX^e siècle – ont agi depuis le commencement du XII^e siècle de la même façon que leurs homologues urgellitains à l'égard des communautés de montagne : ils ont essayé aussi d'intervenir sur l'Église locale sous prétexte d'appliquer les

16 La Val d'Aran a été intégré au diocèse d'Urgell en 1804, en échange de l'intégration des paroisses de la Cerdagne française au diocèse de Perpignan ; voir C. Baraut *et alii*, « Episcopologi de l'Església d'Urgell... » ouv. cité, p. 105.

17 Voir S. Brunet, *Les prêtres des montagnes. La vie, la mort, la foi dans les Pyrénées centrales sous l'Ancien Régime*, Aspet, 2001, p. 85-86.

18 Il y a plusieurs historiens qui, pour diverses raisons, ont mis en question la véracité de cette information qui apparaît dans la charte de Niquinta. On peut connaître la nature du débat suscité à ce sujet dans M. Zerner, « Principales positions sur la charte de Niquinta », *L'histoire du catharisme en discussion. Le « concile » de Saint-Félix (1167)*, Nice, 2001, p. 27-36. En ce qui nous concerne, nous croyons que, précisément, le malaise généré dans les communautés montagnardes par la manque de tact de la hiérarchie catholique dans le processus d'application des postulats de la réforme grégorienne, rendrait tout à fait possible l'existence d'une fraction dissidente de l'église aranaise et, par conséquent, ses liens avec la dissidence cathare occitane ; voir C. Gascón, « Sur la présence cathare en Val d'Aran », dans *1209-2009, Cathares: une histoire à pacifier ?*, Portet-sur-Garonne, 2010, p. 81-90.

postulats de la réforme grégorienne¹⁹. Par ailleurs, le traité d'Emparança de 1175, par lequel les Aranais se sont mis d'accord dans le but de se soustraire à la souveraineté des comtes de Comminges pour se mettre sous la protection du roi d'Aragon²⁰, démontre qu'à une date très proche de l'assemblée de Saint-Félix-Lauragais, les communautés aranaises, unies par une conscience identitaire collective, étaient capables de décider un changement de souveraineté lorsque c'était profitable à leurs intérêts communautaires.

Pouvons-nous transposer ce modèle de relations avec les pouvoirs laïques dans le contexte religieux ? Il faut croire que oui. Dans l'année même de la signature du traité d'Emparança, le nouveau souverain des Aranais, le roi Alphonse II d'Aragon, cédait la dîme de tous ses domaines du Val d'Arán à Calbetus, prêtre de l'église de Sainte-Marie de Mijaran, au centre de la vallée²¹, ce que nous interprétons comme la récompense du monarque aux communautés montagnardes pour l'avoir choisi comme alternative à une souveraineté ancienne qu'ils ne considéraient plus comme légitime. Remarquons que cette récompense se matérialise en quelques revenus ecclésiastiques pour la perception desquels d'autres communautés pyrénéennes luttaient dans le diocèse voisin d'Urgell, ce qui nous amène à considérer sous un nouveau jour la présence des Aranais à l'assemblée de Saint-Félix.

Huit ans auparavant, les Aranais avaient cherché cette légitimité dans l'église dissidente et alternative des cathares, qui maintenait plusieurs des formules organisationnelles de l'Église antérieure à la réforme (la décentralisation des églises, une forte présence locale, l'autonomie des communautés...) ; ils préférèrent ensuite une forte légitimation politique de la main des rois aragonais, celle qu'ils obtinrent moyennant le traité d'Emparança, mais il leur fallut renoncer en échange à toute sympathie envers le catharisme.

19 Dans le diocèse de Comminges, dans le premier quart du XII^e siècle, l'évêque Bertrand de l'Isle, un partisan décidé des principes de la réforme, a poussé un processus de restitution de dîmes retenues par les laïques qui, bien qu'il ait eu des résultats très limités, est significatif du chemin entrepris aussi par la hiérarchie dont dépendait le clergé aranais; voir S. Brunet, ouv. cité, p. 86.

20 Voir J. Reglá, *Francia, la Corona de Aragón y la Frontera Pirenaica. La lucha por el Valle de Arán (Siglos XIII-XIV)*, I, Madrid, 1951, p. 38.

21 P. Còts, « Eth monastèr de Santa Maria de Mijaran (Vielha-Mijaran, Val d'Arán) », *Medievalis Historia Pyrenaica*, Girona 2005, p. 416-417.

En tout cas, l'épisode de l'éphémère évêché cathare du Val d'Aran est un exemple, peut-être le plus extrême, de la profondeur du malaise provoqué par l'application des grands principes de la réforme grégorienne aux communautés pyrénéennes.